

Le nouvel ordre économique international est-il nouveau?

Roy Preiswerk

Volume 8, Number 4, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700822ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700822ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Preiswerk, R. (1977). Le nouvel ordre économique international est-il nouveau? *Études internationales*, 8(4), 648–659. <https://doi.org/10.7202/700822ar>

LE NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL EST-IL NOUVEAU ?

Roy PREISWERK *

À l'exception peut-être de la Conférence de Bandoung en 1955 et de l'augmentation des prix du pétrole en 1973, aucune initiative collective du Tiers-Monde n'a connu un retentissement aussi considérable sur le plan international que les propositions d'instaurer un nouvel ordre économique international, concrétisées dans les résolutions adoptées le 1^{er} mai 1974 et le 16 septembre 1975 par des Assemblées générales extraordinaires de l'Organisation des Nations unies.

Les *media* s'en sont saisi ; aucun diplomate ou ministre, aucun spécialiste du « développement » ne songe à parler de la situation mondiale actuelle sans se référer au moins au terme. D'aucuns commencent à s'en lasser et à caractériser le terme de simple slogan, de nouvelle mythologie servant à cacher des intérêts, qualifiant la manière dont les textes ont été négociés d'insurrection rhétorique. Qu'en est-il ? La question ne devrait pas être escamotée par ceux qui prétendent s'occuper sérieusement de ce que l'on appelle le « développement ». Le problème est même plus vaste : il implique la structure de l'ordre mondial tout court, le rôle futur des grandes organisations internationales ou encore le fonctionnement de l'économie mondiale.

Harry Johnson a écrit, peu avant sa disparition, que le nouvel ordre économique international n'est ni nouveau, ni un ordre, ni économique, ni international. Notre position ne concorde que partiellement avec celle de Johnson. Elle se résume de la manière suivante : ce que les promoteurs du nouvel ordre économique international considèrent comme des éléments nouveaux ne suffit pas en réalité à transformer dans son essence même l'actuel désordre économique international ¹.

* *Institut universitaire d'études du développement, Genève.*

1. Il peut paraître polémique de donner une telle dénomination au système économique mondial que nous connaissons actuellement. Pourtant, d'autres auteurs sont allés plus loin et n'hésitent pas à parler d'anarchie, voire de chaos. Où trouve-t-on encore, dans les études publiées sur le « développement », des conclusions rassurantes qui nous permettraient de parler d'un ordre économique international ? Bien sûr, il existe des conventions internationales, des accords commerciaux, le *GATT*, l'*OCDE*. Mais il y a aussi, et c'est bien plus important, l'incroyable confusion qui règne dans le domaine monétaire, avec toutes les incertitudes que cela présente pour les investisseurs, les exportateurs, les importateurs et, quelle joie, les spéculateurs. Certains accumulent des surplus agricoles énormes, alors que la malnutrition touche peut-être la moitié de l'humanité. La surconsommation et le gaspillage chez les uns n'a de pair que la famine et la pénurie chez les autres. Les énormes fluctuations des prix (comme cela a été le cas très récemment pour le sucre et le café) ont pour conséquence que toute une série de

Nous avons l'intention de faire subir au nouvel ordre économique international, réalisé tout de même déjà sur papier, une radiographie non seulement critique mais, sur certains points, délibérément polémique. Ceci relève de la profonde conviction qu'il faut dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. La réticence de procéder à une critique franche et ouverte relève partiellement du fait que les militants de la lutte contre l'inégalité et la misère dans le monde hésitent à remettre en question ce que propose précisément le Tiers-Monde. Certains ressortissants du Tiers-Monde trouvent même qu'il est souvent difficile d'aller à l'encontre des idées officielles ; il en va quelquefois de leur sécurité personnelle et de leur avenir professionnel. Parmi les hommes politiques et les négociateurs du Tiers-Monde, le souci de préserver le front uni présenté à New York en 1974 et en 1975, et à d'autres occasions, prime sur leurs doutes quant à la direction prise. On imagine mal, par exemple, les dirigeants chinois ou tanzaniens voter avec joie et conviction des textes qui vont à l'encontre de leurs propres philosophies et pratiques du développement.

Concrètement, nous devons poser six questions sur le nouvel ordre économique international :

1. Qu'y a-t-il de nouveau ? L'ensemble des déclarations explicites contient-il la configuration d'un ordre ?
2. Quelle vision du monde inspire ces textes ? Quelles sont les idées implicites du nouvel ordre économique international ?
3. Le nouvel ordre économique international est-il réalisable et sera-t-il réalisé ?
4. S'il était réalisé, quels seraient ses effets probables sur les relations internationales ?
5. De quelle manière faut-il apprécier ces effets ?
6. Au cas où le nouvel ordre économique international ne correspond pas à l'optique que l'on peut avoir d'un processus de développement désirable, quelles sont dès à présent les responsabilités des chercheurs et des praticiens dans la formulation de solutions constructives d'un autre type ?

I — LE DISCOURS EXPLICITE

On trouve dans les textes sur le nouvel ordre économique international des idées brassées au niveau international depuis déjà un certain temps, notamment au sein de la CNUCED. Elles sont nouvelles de par leur apparition dans des résolutions adoptées par une grande majorité d'États au niveau des Nations unies. Il serait fastidieux de les reprendre ici en détail, vu la littérature déjà très

pays se trouvent dans l'impossibilité de planifier leur développement économique pour une durée dépassant une année. Les travailleurs du sud de l'Europe que l'on est allé chercher par centaines de milliers chez eux comme du bétail et que l'on renvoie quand la récession s'annonce, que diraient-ils du système économique international s'ils avaient les moyens et le droit de s'exprimer ? Ce ne sont là que quelques indications sporadiques, mais elles suffisent pour dire qu'appeler *ordre* ce qui se passe actuellement dans les relations économiques internationales revient à vider cette notion de tout son sens.

abondante en la matière². On peut indiquer très rapidement en quoi les promoteurs du nouvel ordre économique international estiment avoir apporté des innovations. Il s'agit d'abord d'une réorganisation du commerce international par une cartellisation du marché des matières premières, l'amélioration des prix des matières premières, l'indexation des prix des produits primaires à ceux des produits industriels ainsi que toute une gamme d'autres mesures destinées à une meilleure répartition des bénéfices découlant des échanges internationaux. Par ailleurs, le nouvel ordre économique international aboutirait à une division internationale du travail plus équitable, grâce à une série de mesures tendant à favoriser l'industrialisation des pays du Tiers-Monde, lesquels assureraient 25% de la production mondiale d'ici l'an 2000 (Résolution de Lima). Ici déjà, on peut se demander où se situe l'innovation. Peut-être dans l'ampleur du changement revendiqué plutôt que dans le principe même. On pourrait faire la même remarque en ce qui concerne le principe de la souveraineté sur les ressources naturelles ou le droit de nationaliser des biens étrangers. La nationalisation est reconnue en droit international depuis bien longtemps et les nouveaux textes n'apportent pas de réponse à la question toujours controversée de ce qui constitue une « compensation adéquate ».

Ce qui frappe beaucoup plus dans le discours explicite, c'est la quantité de mesures proposées qui vont dans le sens d'une intensification des relations économiques existantes. Un concept de développement entièrement extroverti nous est proposé : augmentation des échanges, accélération des transferts de technologie, augmentation de l'aide financière et de l'assistance technique. Toutes les mesures « d'amélioration » exigées par le Tiers-Monde quant à l'organisation de l'économie mondiale vont donc dans le sens d'une plus forte intégration des pays concernés dans le système actuel.

II – LA VISION IMPLICITE

Il est fondamental de se rendre compte de ce que les textes ne révèlent pas directement. Que leurs auteurs en soient conscients ou non, peu importe. Il y a forcément une vision du monde sous-jacente à toute proposition avancée en vue de changer l'ordre actuel.

Un *premier aspect* à relever dans ce sens est celui du diffusionisme. Le monde industriel doit maintenir son rythme d'expansion le plus élevé afin d'accroître sa consommation de biens en provenance du Tiers-Monde, mieux rémunérer ce qu'il consomme et transférer une plus grande fraction de ses capitaux et de ses techniques. Par un processus de diffusion, l'avancement des uns profiterait aux autres. Le même processus se reproduirait ensuite à l'intérieur des pays du Tiers-Monde. À partir de pôles de développement (ou ce que Myrdal a appelé

2. Jyoti S. SINGH, *A New International Economic Order*, New York, Praeger, 1977. L'UNITAR a publié une importante collection de documents : *A New International Economic Order, Selected Documents 1945-1975*, New York, UNITAR, 1977, 2 vols. Voir également *Towards A New International Economic Order*, London, Commonwealth Secretariat, 1977.

des enclaves il y a plus de 20 ans) l'ensemble d'un pays serait petit à petit gagné par le « progrès » et toute la population aurait accès à de nouveaux facteurs de production. Du coup, le monde industriel est officiellement reconnu comme le centre qui diffuse son avoir et son savoir vers la périphérie, où les responsables des pôles de développement se chargent du sort de leurs sous-périphéries³.

Deuxième aspect : l'évolutionnisme linéaire⁴. Il y a une société modèle qui détient le pouvoir et il faut se hisser au même niveau par les mêmes moyens, en passant par les mêmes étapes. Derrière la combativité apparente des négociateurs du Tiers-Monde se cache une volonté de devenir comme celui que l'on combat, d'affronter l'autre avec ses propres moyens. L'arrière-fond psychologique de cette attitude varie selon les situations et les personnes. Celui qui est conscient des rapports de force existants peut sincèrement penser que sans une *realpolitik*, sans industrialisation complète, sans bombe atomique, sans centrales nucléaires, un pays du Tiers-Monde n'est rien sur la carte du monde. Il y a celui qui, plein de béatitude devant le modèle de la société industrielle, succombe à une sorte d'auto-colonisation mentale puisqu'il a déjà intériorisé le modèle en question et le propage comme s'il était issu de sa propre société⁵. Il y a aussi celui, très cynique, qui se rend compte des avantages que les classes dirigeantes du Tiers-Monde retireront d'une intensification des liens avec le monde industriel et qui ne croit pas vraiment aux effets bénéfiques du nouvel ordre économique international pour les masses populaires. L'évolutionnisme linéaire, fondement de la conception dominante du développement historique de l'humanité depuis le XIX^e siècle, est donc l'antithèse d'un développement fondé sur l'identité culturelle d'un peuple qui aurait confiance en soi pour découvrir une voie conforme à son génie propre⁶.

En troisième lieu, le nouvel ordre économique international est fondé sur le rationalisme et l'idéalisme. Il y a du *social engineering* dans l'air : l'homme, grâce

3. Pour comprendre l'analyse fondée sur le concept du diffusionnisme, voir Gunnar MYRDAL, *Economic Theory and Underdeveloped Regions*, London, Duckworth, 1957. Voir également Rodolfo STAVENTHAGEN, *Sept thèses erronées sur l'Amérique latine*, Paris, Anthropos, 1973. Les deux premières thèses auxquelles Stavenhagen s'oppose sont :

- les pays d'Amérique latine sont des sociétés dualistes ;
- le progrès se réalisera en Amérique latine par la diffusion des produits de l'industrie dans les zones arriérées, archaïques et traditionnelles.

L'analyse détaillée des résolutions sur le nouvel ordre économique international révèle clairement que le dualisme et le diffusionnisme restent pourtant des éléments clés de la vision qui est sous-jacente aux postulats explicitement formulés.

4. Il ne faut pas confondre évolutionniste et évolutionnaire. Par ce dernier terme, on désigne un processus de changement social graduel, par opposition au changement révolutionnaire. L'évolutionnisme linéaire est une conception de l'histoire selon laquelle toutes les sociétés doivent passer par les mêmes stades pour aboutir à la même finalité.
5. Sur cette notion, voir Roy PREISWERK, « Néo-colonialisme ou autocolonisation : l'identité culturelle de l'interlocuteur africain », dans *Le savoir et le faire - Relations interculturelles et développement*, Genève, Institut universitaire d'études du développement, cahier n° 2, 1975, pp. 61-70.
6. John GALTUNG, Peter O'BRIEN and Roy PREISWERK (eds), *Self-Reliance*, St-Saphorin (Suisse), Éd. Georgi, 1978.

à sa raison, est capable de découvrir les lois qui doivent gouverner l'ordre social. Il trouvera ensuite les moyens de réaliser son objectif, à la limite il peut manipuler le changement social. Il trouve ces solutions autour de tables de conférences et les concrétise dans des accords écrits et des résolutions adoptées par de grandes assemblées. Les transformations exigées provoquent des débats, des confrontations verbales. On a l'impression que des positions irréconciliables sont en jeu alors que les interlocuteurs présents appartiennent tous à une certaine élite internationale qui, notamment dans sa vision implicite, est assez compacte. L'écart entre les positions des uns et des autres n'est en tout cas pas aussi grand que celui qui existe entre une grande partie de cette élite et les populations qui vont être manipulées sur la base des nouveaux principes adoptés. Il n'y a, bien entendu, rien de répréhensible dans la tentative de résoudre quelques-uns des problèmes les plus graves qu'affronte l'humanité par la raison, autour des tables de conférence. Seulement, il faut savoir dès à présent que tous les problèmes ne seront pas résolus à l'amiable. D'abord, une rupture au niveau de l'élite internationale n'est pas à exclure si les résolutions adoptées restent sans lendemain. Ensuite, l'aggravation de la situation des populations les plus déshéritées peut amener à des confrontations que les élites ne maîtriseront plus. L'idéologie du fonctionnalisme, d'un David Mitrany, par exemple, consistant à dire que la paix doit être préservée par des activités de type économique et social, n'a pas encore fourni de preuves concluantes. Certes, le système des Nations unies a amélioré sa capacité de contribuer à la résolution de conflits au fur et à mesure que cette idée s'est réalisée. Mais les problèmes posés en 1945 comme relevant des activités « fonctionnelles » des Nations unies se posent aujourd'hui avec une telle acuité (faim, pauvreté, malnutrition, santé, habitat, eau, énergie, ressources naturelles, environnement, démographie, etc.) que l'on est en droit de se demander si la capacité de l'homme dit rationnel de les résoudre de façon non conflictuelle est suffisante.

Le nouvel ordre économique international est également fondé sur une conception « État-cratique » des relations internationales et du rôle des organisations internationales. La primauté de l'État est réaffirmée à toute occasion. À ce sujet, on retrouve dans la Charte des droits et des devoirs économiques des États du 12 décembre 1974 une nouvelle consécration de la litanie réitérée à chaque conférence internationale : souveraineté, non-ingérence dans les affaires intérieures, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, intégrité territoriale. Ces principes sont réaffirmés avec une régularité qui n'a d'égale que la fréquence de leur violation. C'est peut-être le cas de toutes les lois. Mais deux problèmes doivent être relevés lorsqu'une vision étatiste est sous-jacente à une négociation internationale.

D'abord, il y a l'asymétrie entre des États disposant d'un pouvoir inégal. Ce problème n'est certainement pas résolu par l'insertion de clauses de non-réciprocité dans les textes ou par l'adoption de résolutions à des majorités écrasantes, représentant des pays sans beaucoup de pouvoir militaire ou économique. Or le fait que la plupart des pays du Tiers-Monde ont constitué une majorité sur la scène internationale par une espèce d'insurrection juridico-politique

ne résoud en rien le problème de l'inégalité dans la négociation⁷. On s'aperçoit donc qu'il y a une contradiction entre l'affirmation constante de la primauté de l'État et l'incapacité d'un système international fondé sur l'État d'apporter de réels bénéfices à ceux qui se trouvent au départ dans une position de faiblesse. Pourquoi alors les élites du Tiers-Monde cherchent-elles à ce point à défendre un système fondé sur la primauté de l'État ?

C'est là qu'il faut poser la question qui est peut-être la plus inquiétante sur l'État-cratie. Ceux qui « représentent » le Tiers-Monde dans les négociations sur le nouvel ordre économique international n'ont-ils pas intérêt à affirmer la primauté de l'État parce que celui-ci les met à l'abri lorsque se pose la question de leur comportement à l'égard de leurs populations ? L'acrobatie politique du président Carter, entre l'affirmation du respect des droits de l'homme et l'acceptation du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, nous offre un bel exemple du dilemme qui apparaît dès que la suprématie de l'État n'est plus acceptée comme le premier principe devant régir les relations internationales. Nous avons aussi entendu de la bouche d'un industriel que la misère et la pauvreté des peuples relèvent de la juridiction interne des États et ne regardent personne tant que les gouvernements concernés ne veulent pas s'y intéresser. Ceci même lorsque la préoccupation principale des observateurs externes n'est pas de « s'ingérer » mais de dépister les liens entre cette misère et les comportements que les pays riches peuvent adopter dans les relations internationales. L'inégalité interne dans les pays du Tiers-Monde est presque toujours considérée comme « naturelle », si elle n'est pas une condition même du « développement ».

Malgré ce que l'on a pu dire à ce sujet, les organisations internationales ne représentent pas une force qui s'oppose au principe de la primauté de l'État. Certes, elles mettent les gouvernements du monde face à de nombreux problèmes fondamentaux qui seraient autrement négligés ou abordés de façon anarchique. Mais les États ne manquent pas l'occasion d'une seule conférence internationale pour réaffirmer la suprématie de leur pouvoir sur tout organisme qui voudrait leur enlever la moindre prérogative.

III – LES CHANCES DE RÉALISATION

Le programme d'action prévu par le nouvel ordre économique international se compose essentiellement d'une liste de revendications que le Tiers-Monde adresse aux pays industrialisés. Ces derniers doivent abaisser ou éliminer les obstacles aux importations, sans réciprocité, augmenter leur aide, payer plus cher pour les matières premières, etc. L'obligation la plus concrète des pays en voie de développement est d'accroître la coopération entre eux, notamment par la formation d'associations de producteurs.

7. Roy PREISWERK, « La réciprocité dans les négociations entre pays à systèmes sociaux et à niveaux économiques différents », *Journal du droit international*, Paris, 1967, n° 1, pp. 5-40.

La réaction des pays industrialisés doit être examinée au niveau du discours et au niveau de l'action. Il est symptomatique, en ce qui concerne d'abord le discours sur le nouvel ordre économique international (les résolutions, chartes, rapports, etc.), que lors du vote sur la Charte des droits et des devoirs économiques des États, six pays, dont les États-Unis et la Grande-Bretagne, aient voté contre alors que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et le Japon se sont abstenus. L'hostilité aux propositions du Tiers-Monde est souvent ouverte. La tactique la plus répandue consiste cependant à accepter le principe de la réforme du système international et de se rallier aux idées avancées par le Tiers-Monde sans pour autant offrir la moindre concession concrète. Le discours du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, du 2 septembre 1975, devant l'Assemblée générale des Nations unies, illustre bien ce genre de procédé⁸.

Quasiment toutes les réformes exigées par le Tiers-Monde sont consciencieusement énumérées et il y a même quelques promesses d'appui lorsqu'il s'agira, à un stade ultérieur, de mettre en place les modalités d'application. On sent la manœuvre diplomatique : il faut se montrer conciliant devant les grandes assemblées internationales sans oublier que les milieux politiques et économiques du pays que l'on représente sont encore largement en deçà des faibles adhésions aux positions réformistes qui viennent du Tiers-Monde. D'ailleurs, le discours du ministre contient aussi des menaces à peine voilées. Il y est question de la récession la plus grave depuis 1930, d'une croissance économique mondiale qui pétine, de déficits de la balance des paiements, de chômage et d'inflation.

Conclusion : le Tiers-Monde doit reconnaître l'interdépendance de tous les pays et faire tout pour favoriser la croissance accélérée des pays industrialisés ! « Les deux côtés peuvent donc ou bien bénéficier en commun de l'expansion, ou bien ils doivent tomber en commun dans la stagnation. Quiconque ne tient pas compte des chances de croissance de l'autre compromet en même temps sa propre croissance. Qui, par sa politique compromet même la croissance de l'autre, finit certainement par nuire à soi-même. » (p. 18) C'est le diffusionisme dans toute sa splendeur. Mais c'est aussi un avertissement : n'augmentez tout de même pas les prix des matières premières, sachez que nous nous méfions des associations de producteurs, ne nous menacez pas de boycottage et surtout ne dérangez pas les règles du jeu d'une économie mondiale libérale, seule capable d'assurer la croissance de tous. Il semble qu'il y a là une contradiction avec l'adhésion verbale aux réformes proposées dans ce même discours.

Quant au comportement des pays socialistes, il est à certains égards encore plus décevant. Les représentants du Tiers-Monde le savent : ce sont les pays dont on peut attendre le plus au niveau du discours et le moins au niveau de l'action. Et encore : à chaque assemblée, on assiste à un rituel qui est maintenant largement connu de tous. L'Union soviétique esquive les problèmes en réaffirmant qu'elle ne partage pas la responsabilité des anciens maîtres coloniaux

8. NATIONS UNIES, Assemblée générale, Septième session extraordinaire, Document A/PV 2328, 2 septembre 1975, pp. 17-41.

de réparer les dégâts causés par l'impérialisme capitaliste. Elle se plaît aussi à discourir sur la question du désarmement qui permettrait de libérer des ressources importantes pour le développement. Elle n'a pas tort, mais il faudrait peut-être commencer par appliquer le principe à soi-même. La Chine ne manque pas une occasion pour parler du socio-impérialisme « d'une certaine superpuissance », alors que son appui au Tiers-Monde est sans réserve. Là-dessus, la République démocratique allemande, ou un autre pays de l'Europe de l'Est, se sentent obligés de venir au secours de la position défendue par l'URSS, et l'inévitable Albanie se rallie au point de vue de la Chine.

À l'exception de la Convention de Lomé, négociée en marge des débats onusiens, on ne voit pas de volonté précise des pays industrialisés de passer à l'action. Ni la IV^e session de la CNUCED à Nairobi en 1976, ni surtout le dialogue Nord-Sud à Paris ne permettent de penser qu'un nouvel ordre mondial sera instauré dans un proche avenir.

Le refus d'accepter un changement réel comporte des risques. Boycottage, embargos ou autres mesures coercitives pourraient se substituer à une transformation dans l'ordre. Ce serait alors l'avènement d'un nouveau désordre économique international.

IV – LES CONSÉQUENCES PROBABLES

Restons pour le moment dans l'hypothèse que le nouvel ordre économique international sera réalisé. Sans trop entrer dans le domaine spéculatif on peut raisonnablement envisager les quatre possibilités suivantes :

– la division internationale du travail serait légèrement modifiée, non pas dans ses structures fondamentales, mais dans le pourcentage que représenterait notamment la part de la production industrielle du Tiers-Monde dans la production mondiale ;

– les pays producteurs de matières premières et d'énergie bénéficieraient d'une augmentation de leurs revenus provenant de l'exportation. Notons que probablement la moitié au moins (une estimation précise est difficile à donner) de ces ressources est située dans les pays industrialisés qui bénéficieraient ainsi des mêmes avantages que le Tiers-Monde, dans la mesure où ils exportent ;

– les inégalités entre États et à l'intérieur des États continueraient à croître comme par le passé (et notamment à la suite de la « crise du pétrole » de 1973). En effet, le potentiel pour réaliser le développement qui est préconisé varie énormément d'un pays à l'autre et les ressources qui sont nécessaires sont très inégalement distribuées. Notons que l'inégalité internationale ne s'aggraverait pas dans les seuls rapports Nord-Sud, mais entre pays industrialisés (avec une prépondérance toujours croissante des États-Unis et de l'Union soviétique) et entre pays du Tiers-Monde.

– en même temps, on assisterait à un renforcement de la dépendance des pays non industrialisés par rapport aux pays industrialisés du point de vue des capitaux, des techniques et du *know-how*. Cette dépendance est particulièrement grave dans

le cas des pays qui ne produisent pas de ressources naturelles, ni d'énergie. Mais les producteurs, eux aussi, peuvent tomber dans la dépendance. Quand on parle, quelquefois trop rapidement, de l'interdépendance entre producteurs et consommateurs, les pays industrialisés ayant besoin de matières premières et d'énergie, on oublie que la dépendance du vendeur à l'égard de l'acheteur peut être totale, selon le produit et la situation du marché. On ne devrait parler d'interdépendance que s'il y a un rapport parfaitement symétrique, ce qui n'est pas le cas dans la grande majorité des cas⁹.

On peut constater que certains États et certaines couches sociales à l'intérieur des États retireraient des avantages de la réalisation du nouvel ordre économique international. Les premiers seraient, comme toujours, les populations les plus déshéritées dans les pays non industrialisés et non producteurs de matières premières ou d'énergie.

V – APPRÉCIATION

Les efforts tendant à l'instauration du nouvel ordre économique international sont importants et ne doivent pas être sous-estimés. Il est très louable qu'une tentative soit faite d'exposer en des termes nets les graves problèmes qui affligent les pays pauvres au moment où les multiples échecs de la coopération internationale deviennent de plus en plus visibles. Les problèmes s'aggravent, mais le dialogue continue.

La stratégie de développement et de coopération proposée sous la dénomination de nouvel ordre économique international est associative et uniformisante. Elle est associative dans le sens où elle recherche des solutions pacifiques par la négociation internationale et où elle vise un développement extroverti et l'intégration plus complète du Tiers-Monde dans l'économie mondiale¹⁰. Elle est uniformisante parce qu'elle ne prévoit pas de mesures concrètes qui permettraient de tenir compte de la grande diversité de situations dans lesquelles se trouvent les différents pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Seule la référence occasionnelle aux pays les plus pauvres permet de penser qu'à l'intérieur du Tiers-Monde, il sera tenu compte de situations spécifiques. Quant à savoir s'il faut qualifier de positive ou de négative une stratégie associative et uniformisante, cela dépend des échelles de valeur et des conceptions en matière économique ou politique de chacun. L'important est d'adopter une attitude responsable. À cet

9. Joseph Ki-Zerbo, le grand historien africain, le dit tellement bien : « Interdependence is a fact. But it is also a fact that some are more interdependent than others. The horse, for example, is relation to its rider », dans « Concerning a Borderline Case : Aid to the Least-Developed Countries », *Prospects* (UNESCO), vol. VI, n° 4, 1976, p. 606.

10. Une analyse de contenu quantitative de la Résolution 3201-S-VI de l'Assemblée générale des Nations unies (1^{er} mai 1974) montre que 16 notions associatives sont citées 79 fois (communauté, coopération, égalité, droit, justice, interdépendance, équité, participation, assistance, harmonie, etc.), alors que 10 notions dissociatives ou conflictuelles apparaissent 19 fois (souveraineté, fossé, émancipation, autodétermination, intégrité, affranchissement, etc.).

égard, il convient de relever un dilemme assez grave qui apparaît lors de l'examen des réactions aux propositions faites pour un nouvel ordre économique international.

D'un côté, une résistance très puissante se manifeste dans les milieux d'affaires des pays à économie de marché. Tout ce qui suppose contrôle des marchés, association des producteurs, augmentation ou indexation des prix, rend sceptiques les défenseurs d'une économie mondiale libérale. Avec les pressions émanant du Tiers-Monde, de l'autre côté, les politiciens et les négociateurs des pays à économie de marché se trouvent entre deux pôles. On a constaté que pour le moment, ils s'en sortent par l'adhésion verbale aux exigences de la majorité des États tout en se montrant réticents à procéder à de véritables transformations structurelles. Combien de temps ce jeu peut-il durer ?

L'autre aspect du dilemme, c'est la position attentiste qu'adoptent un grand nombre de ceux qui s'identifient en fait à la cause du Tiers-Monde. Ils estiment que le nouvel ordre économique international apporte les solutions voulues et qu'il sera réalisé. Or cette position est également dangereuse, car on risque de découvrir dans une dizaine d'années qu'une fois de plus le Tiers-Monde a été nourri avec de belles paroles alors que les problèmes fondamentaux n'ont cessé de s'aggraver.

Sans vouloir minimiser l'importance des efforts en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, il faut se garder contre ce qui pourrait se révéler une nouvelle mythologie. De mythologie en mythologie, les tensions s'aggravent. Il faut donc, sans exclure la possibilité d'une réussite du nouvel ordre économique international, se poser dès à présent la question d'une éventuelle seconde solution.

VI – QUE FAIRE ?

À une stratégie associative et uniformisante qui risque de ne pas donner les résultats escomptés, on peut opposer l'idée d'une stratégie dissociative et différenciée.

Les stratégies dissociatives sont de deux types. Elles sont radicales ou absolues lorsqu'elles mènent à la rupture complète des relations entre États. C'est l'isolation ou l'autarcie. C'est le moratoire lorsque la rupture est envisagée pour une certaine durée seulement. Au XX^e siècle, il est difficile d'imaginer qu'un pays pourrait choisir cette option. Même l'Union soviétique et la Chine, après les révolutions de 1917 et de 1949, ne se sont pas totalement coupées du monde.

C'est dire qu'il faut porter l'attention sur les stratégies dissociatives sélectives. La mieux connue d'entre elles est la *self-reliance* : l'idée qu'un peuple doit compter sur ses propres forces, son pouvoir d'imagination, ses ressources humaines et naturelles au lieu de laisser aux forces extérieures le soin de définir les objectifs

et le modalités du développement¹¹. La *self-reliance* est une option globale touchant tous les aspects de la vie d'une communauté (locale, nationale ou régionale), que ce soit sur le plan de la production alimentaire, de la technologie ou de l'éducation. Ce n'est que lorsque des apports étrangers se révèlent être indispensables dans un domaine précis que la communauté s'adresse à l'extérieur.

La dissociation peut également s'opérer par secteurs. On commence alors par se rendre indépendant des apports extérieurs dans des domaines limités (éducation extrascolaire, lutte contre les rongeurs, services d'information, etc.). Si le mouvement prend de l'importance, on aboutit à un système proche de celui de la *self-reliance*.

Une stratégie différenciée tient compte de la diversité culturelle des sociétés dites en voie de développement. Elle se fonde donc sur le principe de la diversité des voies au « développement » et tient compte de la spécificité culturelle, économique et écologique de chaque société qui souhaite une amélioration de ses conditions de vie¹².

Entre la dissociation et la différenciation, il existe un lien très étroit. Une société est d'autant mieux en mesure de sauvegarder son identité culturelle lorsqu'elle se dissocie d'autres sociétés qui la dominent.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à un tournant entre la définition du développement selon le critère de la croissance économique et une définition qui met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux de l'ensemble d'une population¹³. Or ces besoins peuvent être difficilement déterminés de manière uniforme pour l'ensemble de l'humanité. Il est évident que l'être humain ne peut survivre sans air, eau et nourriture. La santé et l'habitation semblent également être des besoins universels. Pour le reste, il faut tenir compte du contexte socio-culturel. Mais, même pour les besoins universels, l'élément de la diversité culturelle intervient car la manière de les satisfaire varie très fortement d'une société à l'autre.

Une stratégie associative est probablement indispensable pour réaliser le type de croissance économique qui continue à être visé dans la pensée dominante en matière de développement. Quant aux besoins fondamentaux, leur satisfaction

11. Sur les stratégies dissociatives en général, voir Dieter SENGHAAS, *Weltwirtschaftsordnung und Entwicklungspolitik – Plädoyer für Dissoziation*, Frankfurt, Suhrkamp, 1977, et l'ouvrage cité à la note 6.

12. Voir le cahier cité à la note 3 et la Déclaration de l'IFIAS (International Federation of Institutes of Advanced Studies, Stockholm) intitulée : « Le développement global : fin de la diversité culturelle ? », 1975.

13. Parmi les nombreux documents récents allant dans ce sens, on peut retenir les discours annuels du président de la Banque mondiale, M. McNamara, depuis 1972 ; la Déclaration de Cocoyoc (PNUE/CNUCED) de 1974 ; le rapport *Que faire ?* (fondation Dag Hammarskjöld) de 1975 ; *The Planetary Bargain* (Aspen Institute for Humanistic Studies) de 1975 ; *Another Development – Approaches and Strategies* (Fondation Dag Hammarskjöld) de 1977. Une Fondation internationale pour l'étude d'un autre développement, présidée par M. Marc Nerfin, a été créée à Nyon (Suisse) en 1976.

n'est-elle pas plus probable lorsque l'ensemble d'une population s'y astreint en mettant pleinement en valeur sa propre créativité et ses propres ressources, c'est-à-dire par une stratégie dissociative ? Il serait hasardeux de donner une réponse catégorique et générale à cette question. Il est indiqué de savoir d'abord dans quelle mesure une croissance du type que nous connaissons pourrait se révéler indispensable à la satisfaction des besoins fondamentaux.

Que faire ? Pour commencer, laisser les sociétés du Tiers-Monde définir leurs besoins fondamentaux et les moyens d'y parvenir. En même temps, cesser toute intervention, tout transfert et toute action empêchant le Tiers-Monde de réaliser un développement basé sur une politique des besoins. Il s'agit, en bref, de créer au niveau opérationnel un lien entre diversité culturelle, besoins fondamentaux et dissociation.

Ce n'est pas réaliste, dira-t-on. Le « réalisme » n'est souvent rien d'autre que l'absence d'idées nouvelles¹⁴. Or, sans la recherche d'idées nouvelles, sans la volonté de concevoir un autre développement, il est à craindre que le monde basculera dans une situation caractérisée par un mélange de l'actuel désordre économique international, du nouvel ordre économique international et du nouveau désordre économique international.

14. « Ideenlosigkeit als Realismus », une formule de Christophe ECKENSTEIN, dans *Den Dialog erkämpfen - Industrieländer und Dritte Welt*, Genève, Institut universitaire d'études du développement, 1977, p. 218.